

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE
LUNDI 6 JUIN 2022 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT SITUÉ AU
103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absents :

M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00

Deux personnes assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 24 mai 2022
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers internes de mai 2022
 - 6.3. Adoption du règlement #311-22 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski
 - 6.4. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier pour l'année 2021
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Signature entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération
 - 7.2. Acceptation de soumission pour le remplacement des portes et fenêtres à la caserne incendie
 - 7.3. Acceptation de soumission pour l'installation au chauffage propane à la caserne incendie
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT

- 8.1. Acceptation de soumission pour étude géotechnique- Projet de réfection de l'alimentation en eau de la route Pelletier Nord
9. HYGIÈNE DU MILIEU
Pas de point à traiter
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Appui au Club des 50 ans et plus
 - 10.2. Adoption du plan d'action MADA de la MRC de La Mitis
 - 10.3. Adoption du plan d'action MADA de Saint-Gabriel-de-Rimouski
 - 10.4. Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure
 - 10.5. Demande au PRIMA
 - 10.6. Embauche du personnel de camp de jour 2022
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
Pas de point à traiter
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

22-06-095 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-096 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2022

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2022 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes :

Maire

- Il a assisté à la rencontre publique pour le nouveau site d'enfouissement à Saint-Moïse;
- Il a eu des rencontres pour le projet de développement résidentiel au Mont-Comi;
- La distribution d'arbre a eu lieu le 28 mai.

M. Sylvain Deschênes, conseiller :

siège n° : 1

M. Étienne Lévesque, conseiller :

siège n° : 2

- La corvée printanière de ramassage de fossés a permis de recueillir 350kg de déchets le long des routes;
- Mat. Résiduelles : les nouvelles statistiques sur le tonnage ne sont pas bonnes;
- Table jeunesse : il y aura des consultations les 2-7-14 juillet sur le territoire de La Mitis;
- Promotion Saint-Gabriel : Les deux bacs de collecte sont arrivés;
- Tourisme : l'AGA des Monts-Notre-Dame a lieu le 21 juin.

M. Stéphane Deschênes, conseiller : **siège n° : 3**

- Ressources humaines : monsieur Gilles Bernier a donné sa démission. Le poste est maintenant ouvert;
- Aqueduc : les pompes semblent bien aller.

M. Guillaume Lavoie, conseiller : **siège n° : 4**

- Loisirs : les inscriptions pour les diverses activités estivales vont bien.

Mme Meggie Lévesque Parent, conseillère : **siège n° : 5**

M. Waren Soucy, conseiller : **siège n° : 6**

- Rien à signaler.

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Ministère des Transports : nous informe de l'aide financière de 203 563\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Monsieur Pierre Morissette : demande à la municipalité de pouvoir garder son abri en toile au-delà de la période que le règlement autorise;

MAMH : informe la municipalité le montant qu'elle recevra dans le cadre du partage de la croissance d'un point de la taxe de vente;

Marché public des Hauts-Plateaux : effectue une demande d'accès auprès de la municipalité pour la tenue de ses marchés publics de l'été 2022;

SADC de La Mitis : invite la municipalité à son AGA le 7 juin 2022.

22-06-097

6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 mai 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 mai 2022 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #24446 à 24510	140 346.57\$
Prélèvements #3142 à 3177	84 018.19\$
Salaires élus (Mai)	2 773.43\$
Salaires employés (17/04 au 21/05)	26 967.66\$
Salaires pompiers (17/04 au 21/05)	665.81\$
Total	254 771.66\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-098 6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER MAI 2022

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 mai 2022 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-099 6.3- ADOPTION DU RÈGLEMENT #311-22 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 2 mai 2022 et que le dépôt de projet du règlement #311-22 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a été fait lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE le conseil municipal adopte le règlement #311-22 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-100 6.4 - RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2021

Mesdames, Messieurs,
Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur

pour l'année 2021 déposés à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mars 2022.

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2021 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 2 041 023\$. Les différentes charges de la Municipalité (dépenses) moins les amortissements totalisent un montant de 1 702 145\$. Les activités d'investissements totalisent la somme de 668 190\$. Le remboursement de la dette pour sa part totalise 147 495\$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2021 un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de 14 197\$.

À la même date, la Municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de 321 257\$, qui inclut un excédent de fonctionnement total de 7 551 896\$, lesquels incluent l'excédent de l'exercice 2021.

REVENUS			
	Budget 2021	2021	2020
Taxes	1 377 077,00 \$	1 383 643,00 \$	1 369 828,00 \$
Tenant lieu de taxes	21 443,00 \$	22 670,00 \$	22 402,00 \$
Transferts	348 440,00 \$	331 147,00 \$	387 479,00 \$
Services rendus	36 420,00 \$	34 364,00 \$	38 319,00 \$
Imposition de droits	27 500,00 \$	42 934,00 \$	50 742,00 \$
Autres	172 547,00 \$	226 265,00 \$	231 772,00 \$
Investissement	0,00 \$	668 190,00 \$	1 663 200,00 \$
Totaux	1 983 427,00 \$	2 709 213,00 \$	3 763 742,00 \$
CHARGES			
	Budget 2021	2021*	2020*
Administration générale	310 103,00 \$	298 391,00 \$	325 718,00 \$
Sécurité publique	202 688,00 \$	184 649,00 \$	192 363,00 \$
Transport	556 189,00 \$	726 924,00 \$	596 216,00 \$
Hygiène du milieu	384 978,00 \$	568 043,00 \$	495 645,00 \$
Santé et Bien-être	6 500,00 \$	1 071,00 \$	18 715,00 \$
Urbanisme et dév.	83 022,00 \$	65 476,00 \$	75 083,00 \$
Loisirs et culture	237 838,00 \$	303 630,00 \$	274 152,00 \$
Frais de financement	202 109,00 \$	80 874,00 \$	120 126,00 \$
Amortissement	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Totaux	1 983 427,00 \$	2 229 058,00 \$	2 098 018,00 \$

*= Amortissement inclus dans les charges

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2021 ont été vérifiés par le vérificateur externe, monsieur Benoît Roussel, CPA, CA / Certification et Services-Conseils chez Malette (s.e.n.c.r.l.), en date du 31 décembre 2021. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski au 31 décembre 2021 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal. (Référence rapport financier page S-45).

<u>Fonctions</u>	<u>Rémunération</u>	<u>Allocation de dépenses</u>
Conseillers	15 333\$	7 667\$
Maire	7 667\$	3 834\$

DIFFUSION

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

D'EXPÉDIER une copie de ce rapport à toutes les portes des immeubles de la municipalité afin d'informer les citoyens sur les faits saillants de ce rapport, et que celui-ci soit aussi disponible sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-101

7.1 - SIGNATURE ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION

ATTENDU QUE le service 9-1-1 de prochaine génération remplace le service 9-1-1 évolué (« 9-1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout ;

ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a établi, dans la décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1 PG du Canada devrait appliquer la norme Nationale Emergency Association (« norme i3 de NENA ») ;

ATTENDU QU'en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom 2017 2017-182, laquelle notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1 ;

ATTENDU QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'entreprise de services locaux titulaire et agissante, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire à titre de fournisseur de réseau 9-1-1 PG de ladite petite entreprise de services locaux titulaire, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités ;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE monsieur Frédérick Lee directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération soit BELL CANADA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-102 7.2- ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR LE REMPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES À LA CASERNE INCENDIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a reçu une aide financière dans le cadre du projet PRABAM;

ATTENDU QUE cette aide financière doit porter exclusivement sur des coûts d'entretien de bâtiment;

ATTENDU QUE le bâtiment abritant la caserne incendie nécessite plusieurs travaux de réparation;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission de Matériaux Fidèle Lévesque aux coûts de 2 868.93\$ avant taxes afin de remplacer les portes et fenêtres de la caserne incendie ;

QUE les fonds nécessaires à cet investissement soient portés à l'aide financière du PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-103 7.3- ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR L'INSTALLATION AU CHAUFFAGE PROPANE À LA CASERNE INCENDIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a reçu une aide financière dans le cadre du projet PRABAM;

ATTENDU QUE cette aide financière doit porter exclusivement sur des coûts d'entretien de bâtiment;

ATTENDU QUE le bâtiment abritant la caserne incendie, nécessite plusieurs travaux de réparation;

ATTENDU QUE le système existant de chauffage est au mazout;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission de Solugaz au montant de 4 975\$ pour l'installation d'équipement de chauffage de la caserne incendie ;

QUE les fonds nécessaires à cet investissement soient portés à l'aide financière du PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-104 8.1- ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR ÉTUDE GÉOTECHNIQUE- PROJET DE RÉFECTION DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA ROUTE PELLETIER NORD.

ATTENDU l'acceptation de la programmation de la TECQ par le MAMH pour des travaux de réfection de conduites d'eau potable sur le tronçon de la Route Pelletier Nord ;

ATTENDU QUE le service de génie de la MRC de La Mitis a obtenu le contrat pour effectuer les services de conception de plans et de gestion de projet;

ATTENDU QU'une des tâches nécessaires à la réalisation de ce contrat est d'effectuer une étude géotechnique des éventuels parcours des tuyaux d'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission du groupe LER inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique au coût de 18 740\$ avant les taxes applicables;

QUE les sommes nécessaires pour la réalisation de cette étude soient imputées au projet de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-105 10.1 – APPUI AU CLUB DES 50 ANS ET PLUS

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement Legault a annoncé un budget de 4.9 millions de dollars pour vitaliser le milieu de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE les «Clubs des 50 ans et plus» se situent sur le territoire du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, donc dans des régions dites éloignées et souvent dans des municipalités dévitalisées;

CONSIDÉRANT QUE les «Clubs des 50 ans et plus» ne sont plus dans la liste des bénéficiaires de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski appuie la demande de notre Club de 50 ans et plus de Saint-Gabriel-de-Rimouski afin qu'il soit reconnu comme organisme venant en aide aux aînés;

DE faire une demande d'appui au député, monsieur Pascal Bérubé, à la MRC de La Mitis et aux autres municipalités de la MRC de La Mitis;

D'acheminer une demande aux ministres concernés afin que les «Clubs des 50 ans et plus» puissent bénéficier de l'aide gouvernementale accordée pour vitaliser les milieux de vie des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-106 10.2 – ADOPTION DU PLAN D'ACTION MADA DE LA MRC DE LA MITIS

ATTENDU QUE la MRC de La Mitis a déposé en janvier 2020 sa politique municipale amie des aînées;

ATTENDU QUE de cette politique un plan d'Action est ressorti comptant 34 actions basées sur six axes d'intervention;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte le plan d'action de la MRC de La Mitis dans le cadre de la Politique municipale amie des aînées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-107 10.3- ADOPTION DU PLAN D'ACTION MADA DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski s'est impliquée avec la MRC de La Mitis dans l'élaboration de la Politique municipale amie des aînés;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski adopte le plan d'action qui lui est relatif dans le cadre de la Politique municipale amie des aînées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-108 10.4- PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Gabriel de Rimouski a effectué une demande au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure dans le cadre du projet de réfection du toit du Centre Polyvalent;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE le conseil de la Municipalité de St-Gabriel de Rimouski autorise la présentation du projet de réfection du toit du Centre Polyvalent au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du

budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE le directeur général Frédérick Lee et le responsable des loisirs Louis-George Lévesque sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-109

10.5 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PRIMA

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel désire réaliser les projets suivants afin d'améliorer la qualité de vie des aînés sur son territoire :

Projets	coûts
Sentier multigénérationnel	18 000\$
Porte à ouverture automatique	7 200\$
Bancs et installation	14 800\$
Bâtiment sanitaire	60 000\$

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien des infrastructures subventionnées;

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tous les dépassements de coûts;

QUE le directeur général Frédérick Lee et le responsable des loisirs Louis-George Lévesque sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-110

10.6- EMBAUCHE PERSONNEL DU CAMP DE JOUR 2022

ATTENDU QUE la Municipalité tiendra en 2022 une édition du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski procède à l'embauche des personnes suivantes pour pourvoir les postes :

Marilou Brochu-Guimond

Olivia Rousseau
Gabriel Lévesque
Alicia Ouellet
Laurie Groleau-Malenfant
Méganne Proulx

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

22-06-111 13.1- DON AU CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-GABRIEL

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski transfère les montants résiduels de la table d'harmonisation au Club des 50 ans et plus de Saint-Gabriel pour un montant approximatif de 1 990.29\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-112 13.2- REMPLISSAGE À PROXIMITÉ DU CENTRE POLYVALENT

ATTENDU QUE le Festival Country-Western de Saint-Gabriel a besoin d'espace pour l'installation d'un chapiteau lors de l'événement;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil accepte le remplissage de son terrain près du coin sud-est du Centre Polyvalent afin que le Festival Country-Western de Saint-Gabriel puisse y ériger un chapiteau temporaire;

QUE les coûts nécessaires à ce remplissage soient totalement à la charge du festival Country-Western.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-113 14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

DE lever l'assemblée il est 20h41.

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire